



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLEANS**  
**M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 AVRIL 2002**

À l'assemblée spéciale du Conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 18 avril 2002 à 20h00 à la salle municipale étaient présents. Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Lina Labbé, Lauréanne Dion, Gilles Vinet sous la présidence du maire Yoland Dion.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du second projet de règlement # 02-38
3. Avis de motion adoption du règlement # 02-38
4. Résolution contrat paliers & escaliers entrée # 2
5. Demande de résolution amendée Commission dossier Ferme les Bisons de l'île.
6. Embauche adjoint employé municipal
7. Levée de l'assemblée

**ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR**

Il est proposé par Martin Giguère appuyé par, Lina Labbé, que l'ordre du jour présenté soit adopté.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT # 02-38**

**SECOND PROJET DE REGLEMENT 02-38**

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 03-92 INTITULÉ « REGLEMENT DE ZONAGE »**

**MODIFIER LE CHAPITRE 1X : NORME RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGE AUTORISÉS DANS LES COURS.**

**MODIFIER L'ARTICLE 9.1 COUR AVANT EN Y AJOUTANT LE PARAGRAPHE 23.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François est régie par le code municipal et assujettie aux dispositions de la «Loi sur l'aménagement et l'urbanisme»;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-François juge approprié de modifier son règlement de zonage 03-92.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François a adopté son premier projet de règlement lors de sa session régulière du 4 mars 2002.

**ATTENDU QUE** une assemblée publique de consultation s'est tenue le 18 avril 2002.

02-48

02-49



N° de résolution  
ou annotation

02-50

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Martin Giguère que le conseil de la municipalité de Saint-François adopte son second projet de règlement tel que décrit ci-dessous.

**ARTICLE 1** Modifier le chapitre 1X normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours à l'article 9.1 cour avant en y ajoutant le paragraphe 23

23- les équipements de jeux extérieurs tels que les piscines, pourvu qu'ils soient implantés ou aménagés à au moins 1,5 mètres des lignes latérales du terrain, et ce uniquement dans la zone 08-H.

**ARTICLE 2** Le présent second projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ITEM 3 AVIS DE MOTION ADOPTION DU REGLEMENT # 02-38**

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Lina Labbé conseillère, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement:

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 03-92 INTITULÉ « REGLEMENT DE ZONAGE »**

**MODIFIER LE CHAPITRE 1X : NORME RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGE AUTORISÉS DANS LES COURS.**

**MODIFIER L'ARTICLE 9.1 COUR AVANT EN Y AJOUTANT LE PARAGRAPHE 23.**

Avis est également donné qu'il y aura dispense de lecture du règlement.

**ITEM 4 RÉSOLUTION CONTRAT PALIER & ESCALIERS ENTRÉE # 2**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a obtenu des informations supplémentaires quant à la rénovation de l'entrée # 2.

**ATTENDU QUE** le conseil désire abroger sa résolution # 02-43

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposée par Lauréanne Dion et secondé par Jules Robert d'accorder le contrat à Couvre plancher R. Simard pour le montant de 860\$ taxe en sus.  
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM # 5 DEMANDE DE RÉSOLUTION (AMENDÉE) COMMISSION DOSSIER FERME LES BISONS DE L'ÎLE.**



N° de résolution  
ou annotation

02-51

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-François Ile d'Orléans a pris connaissance de la lettre de la commission laquelle l'informait qu'il devait se conformer à l'article 58.2.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-François possède sur son territoire des espaces disponible en zone blanche.

**ATTENDU QUE** le conseil juge que les espaces disponibles sont trop éloignés et peuvent difficilement servir dans le dossier de ferme les bisons de l'île et que le changement d'usage du bâtiment est nécessaire au demandeur afin de lui permettre d'écouler la viande de Bisons qui ailleurs n'aurait pas les débouchés suffisant pour la bonne marche de l'entreprise.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposée par Jules Roberge et secondé par Gilles Vinet d'appuyer Ferme les Bisons de l'île dans sa demande auprès de la commission et ainsi amender la résolution # 02-34.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **ITEM 6           EMBAUCHE ADJOINT EMPLOYÉ MUNICIPAL**

02-52

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé que M. Jacques Lemelin soit embauché comme adjoint à l'employé municipal au taux horaire de 8 \$ plus un surplus de 3 \$ lorsque des outils seront utilisés.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **ITEM 7           LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

02-53

La levée de l'assemblée est proposée par Lina Labbé il est 8h30.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)